



REGLEMENT INTERIEUR

ACTIONS

Le Comité du Club GAMBETTA, 1 rue Pré Chaudron à Metz, organise à la piscine Bon Pasteur, à la piscine Lothaire et à la piscine Belletanche à Metz des séances d'activités aquatiques.

INSCRIPTION

Les inscriptions définitives se feront à réception de la fiche d'inscription, des certificats médicaux des parents et de l'enfant, et du règlement complet.

ARRET DE L'ACTIVITE

Toute inscription à l'activité constitue un engagement ferme pour la participation à la totalité du cycle. En conséquence en cas de renoncement, et quelle qu'en soit la raison, il appartient à l'intéressé (e) d'assurer son remplacement. Il ne sera procédé à aucun remboursement des séances.

Aucune séance n'est remboursée ou rattrapée pour cause d'absence ou de panne technique indépendante de notre volonté.

LICENCE UFOLEP

Chaque enfant et son accompagnateur doivent être obligatoirement licencié UFOLEP.

ACCES AUX BASSINS

Aucune personne (adulte et enfant) n'est autorisée à accéder à la piscine et aux vestiaires, mis à part l'adulte qui accompagne l'enfant dans l'eau (exception faite des début / fin de séance). Afin de faciliter l'organisation matérielle des activités aquatiques, il est d'usage qu'un adulte « autre que le parent accompagnant » puisse se rendre au bord du bassin afin d'aider au déshabillage de l'enfant au début de séance et à son rhabillage à la fin de séance. La durée de cette présence dans l'enceinte de l'établissement se limite à ces deux actions.

Le passage dans le pédiluve et la prise de douche savonnée et accompagnée d'un shampoing, sont obligatoires avant l'entrée dans l'eau.

CRENEAU HORAIRE

Les horaires et les créneaux sont à respecter

Les changements de créneau seront demandés par mail (clubgambetta.bonpasteur@gmail.com). Ils seront définitifs après accord du responsable du planning (par mail ou par écrit).

Toute modification de créneau (passage séance bébés nageurs sur aqua-récré ou tout autre changement de créneau horaire) devra être faite par mail avant le mercredi pour les séances du week-end. Une confirmation vous sera envoyée dans les meilleurs délais (mail réponse à imprimer et à présenter obligatoirement au secrétariat lors de la séance suivante).

TENUE

Chaque enfant et parent doivent porter obligatoirement un bonnet (offert par le club Gambetta) et un slip de bain.

Afin d'assurer la sécurité des enfants, tout port de bijou, quel qu'il soit est interdit.

FIN DE SEANCE

La fin des séances est signalée par le M. N. S

STATIONNEMENT

Afin de laisser l'accès libre des véhicules de secours et de sécurité, les participants devront impérativement garer leur véhicule sur le parking prévu à cet effet.

PRISE DE VUES

Dans le cadre de nos activités, des prises de vues peuvent être réalisées. Les images des enfants peuvent être utilisées, y compris sur le site Internet des bébés nageurs du club Gambetta; sauf refus écrit formulé auprès du président du Club Gambetta.

ATTESTATION

Les attestations pour le remboursement par le C.E. devront être demandées uniquement au secrétariat de la piscine.

RECLAMATION

Toute réclamation, doit être faite par écrit, au Président du Club Gambetta, le comité directeur donnera son avis, et décidera de l'attitude à prendre.